

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA  
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 7 OCTOBRE  
2004, À 20 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet  
Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Marcel Bédard, conseiller  
Monsieur Raymond Billette, conseiller  
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller  
Monsieur Guy Dubé, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Michel Gilbert, conseiller  
Monsieur Yves Laganière, conseiller  
Madame Cécile Ouellet, conseillère suppléante

Étaient absents :

Monsieur Gilles Beudet, conseiller  
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller, remplacé par madame Cécile Ouellet,  
conseillère suppléante

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-  
Richelieu, assistait également à la séance.

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

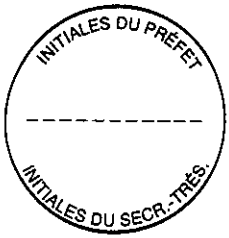
Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Intervention de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2004
  - 4.1 Motion de confiance
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt
  - 7.1 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlement d'emprunt numéro  
702-04



No de résolution  
ou annotation

04-10-192  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 7.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlement d'emprunt numéro 04.04
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2004 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2004 du Comité consultatif agricole
10. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 10.1 Ville de Chambly : règlements de modification
    - règlement numéro 93-02-145A modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 93-06-02 modifiant le plan d'aménagement d'ensemble
  - 10.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
    - règlement numéro 91.20.20.04 modifiant le règlement de lotissement
    - règlement numéro 91.21.61.04 modifiant le règlement de zonage
    - règlement numéro 91.21.65.04 modifiant le règlement de zonage
11. Ville de Carignan : avis relatif au règlement numéro 14-25
12. Contrat commun relatif aux matières résiduelles
  - 12.1 Conclusion de l'entente
  - 12.2 Grille d'évaluation
13. Protection des bois : recommandations
14. Renouvellement du mandat du vérificateur
15. Embauche de la secrétaire exécutive
16. Branche 7 du Ruisseau Cochon : demande d'entretien
17. Demandes d'appui
  - 17.1 M.R.C. du Haut-Richelieu : gestion des cours d'eau
  - 17.2 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : décision de la C.S.S.T.
18. Divers
19. Interventions de l'assistance
20. Clôture de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de la part de l'assistance.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 2 SEPTEMBRE 2004**

04-10-193

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2004 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.1 Motion de confiance**

04-10-194

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de certains propos tenus à l'égard de l'intégrité du préfet relativement à ses responsabilités régionales malgré ses obligations locales à titre de maire;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ne partagent pas les opinions véhiculées à cet effet et demeurent convaincus des capacités du préfet à concerter et à rassembler les maires de la Vallée du Richelieu

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU QUE** le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu réitère sa confiance envers le préfet et sa capacité à bien diriger la M.R.C.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 5. CORRESPONDANCE**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 04-831 | 24-08-04 | Télocopie de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, C.L.D. DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, nous convoquant à une réunion de leur conseil d'administration, le 8 septembre 2004.   |
| 04-832 | 24-08-04 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous informant de l'intérêt de la municipalité à participer au regroupement commun de collecte des matières résiduelles.     |
| 04-833 | 25-08-04 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.20.20.04, 91.21.61.04, 91.21.65.04 et 97.06.04.04, pour avis de conformité. |
| 04-834 | 25-08-04 | Télocopie de MADAME ISABELLE LAMPRON, BPR GROUPE-CONSEIL, nous transmettant une l'offre de service relativement à la rédaction du contrat de collecte des ordures ménagères.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 04-835 | 25-08-04 | Copie d'une lettre de MONSIEUR THOMAS J. MULCAIR, ministre, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR MASSIMO IEZZONI, directeur général, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, relativement à la conformité de leur projet de plan de gestion des matières résiduelles.  |
| 04-836 | 25-08-04 | Lettre de MONSIEUR PHILIPPE BISSONNETTE, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, accusant réception de notre résolution numéro 04-08-160 appuyant la M.R.C. de l'Érable concernant le dossier de l'équité fiscale municipale.  |
| 04-837 | 25-08-04 | Lettre de MONSIEUR PHILIPPE BISSONNETTE, attaché politique, CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, accusant réception de notre résolution numéro 04-08-158 appuyant la M.R.C. de Robert-Cliche relativement au transfert de compétence des municipalités vers les M.R.C. concernant la gestion des cours d'eau locaux. |
| 04-838 | 25-08-04 | Lettre de MONSIEUR PAUL-YANIK LAQUERRE, directeur de cabinet adjoint, CABINET DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, accusant réception de notre résolution numéro 04-08-156 concernant la gestion des cours d'eau.   |
| 04-839 | 25-08-04 | Lettre de MONSIEUR HUBERT CHAMBERLAND, président, COVABAR, nous invitant à nommer un représentant de la M.R.C. à siéger sur leur conseil de concertation.  |
| 04-840 | 26-08-04 | Télocopie de MONSIEUR DANIEL BOUCHER, commandant, SÛRETÉ DU QUÉBEC, adressée à MONSIEUR GILLES BEAUDET, président du Comité de sécurité incendie, relativement aux discussions sur le renouvellement de l'entente sur la fourniture des services de police.  |
| 04-841 | 26-08-04 | Lettre de MADAME NATHALIE DESCHÊNES, assistante-greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2004-08-358 appuyant la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine relativement à la construction d'une piste cyclable sur la route 116.   |
| 04-842 | 26-08-04 | Lettre de MONSIEUR DANIEL FILION, directeur de l'Est-de-la-Montérégie, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous transmettant copie d'une lettre adressée à MADAME SYLVIE VIENS, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-MADELEINE, relativement à l'aménagement d'une piste cyclable sur la route 116.                      |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

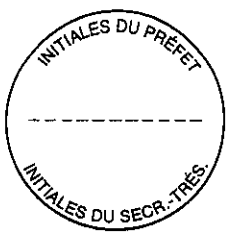
- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 04-843 | 30-08-04 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE HOULE, président, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC., nous transmettant les documents inhérents à la rencontre du 10 septembre 2004.   |
| 04-844 | 30-08-04 | Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN FAUBERT, chargé de projets, GOUPE CONSEIL GÉNIVAR, relativement à l'aménagement d'un bassin de rétention et de travaux de cours d'eau dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.  |
| 04-845 | 30-08-04 | Lettre de MONSIEUR JEAN-NOËL OUELLET, président, CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant les informations relatives au congrès annuel de la F.Q.M.  |
| 04-846 | 30-08-04 | Lettre de MONSIEUR ROBERT BEAUDRY, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, relativement au renouvellement du contrat commun de collecte des matières résiduelles.   |
| 04-847 | 30-08-04 | Télocopie de MONSIEUR GILLES PLANTE, maire, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous informant de la volonté du conseil de mandater la M.R.C. pour l'élaboration d'un devis concernant l'octroi d'un contrat commun de collecte des matières résiduelles. |
| 04-848 | 30-08-04 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, relativement à la formation des pompiers de l'ÉNPQ.   |
| 04-849 | 30-08-04 | Lettre de MONSIEUR RICHARD BRUNET, directeur général, LE GROUPE D'INTERVENTION EN AFFAIRES MUNICIPALES, nous offrant leurs services d'urbanisme, de gestion et d'inspection municipale.  |
| 04-850 | 30-08-04 | Lettre de MONSIEUR BENOIT DEGAGNÉ, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, relativement au renouvellement du contrat commun de collecte des matières résiduelles.  |
| 04-851 | 01-09-04 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, notaire, , relativement au dossier de vente pour taxes de 1984 avec la M.R.C des Maskoutains (terrains dits du Domaine St-Denis).  |
| 04-852 | 01-09-04 | Lettre de MADAME HÉLÈNE HAMELIN, directrice générale, VILLE DE CARRIGNAN, relativement au projet de règlement numéro 14-25 et aux frais de correction de la carte d'inondation.  |
| 04-853 | 01-09-04 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le certificat de publication de l'avis public portant sur l'assemblée publique pour le règlement numéro 14-27.   |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 04-854 | 02-09-04 | Lettre de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant un chèque relativement au règlement du dossier Petite Décharge Noire.  |
| 04-855 | 02-09-04 | Lettre de MONSIEUR YVON CARON, centre de service de Saint-Hyacinthe, LA FINANCIÈRE AGRICOLE, nous transmettant une copie de leur plan d'action à l'égard du développement durable et de l'écoconditionnalité.   |
| 04-856 | 02-09-04 | Note de la direction de l'aménagement et du développement du territoire, VILLE DE LONGUEUIL, transmettant les documents inhérents à la mise à jour de leur schéma d'aménagement, suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro CM-2004-213.   |
| 04-857 | 02-09-04 | Courriel de LA TABLE CULTURELLE DE LA VALLEE DU RICHELIEU, nous transmettant leur bulletin de septembre 2004, intitulé : "Courant culturel".  |
| 04-858 | 02-09-04 | Télécopie de MONSIEUR RAYMOND BILLETTE, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, relativement au renouvellement du contrat commun de collecte des matières résiduelles.  |
| 04-859 | 03-09-04 | Lettre de MONSIEUR MARIO CHAMBERLAND, directeur général, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, nous invitant à une conférence de presse sur le "Programme de création d'emploi en loisir pour le milieu rural", le 15 septembre 2004.   |
| 04-860 | 03-09-04 | Télécopie de MONSIEUR GILLES BEAUDET, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, relativement au regroupement commun de collecte des matières résiduelles.  |
| 04-861 | 07-09-04 | Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant le projet de règlement numéro 14X-04, modifiant leur schéma d'aménagement.   |
| 04-862 | 07-09-04 | Lettre de MONSIEUR RENÉ BARRETTE, directeur général, ASSOCIATION DES C.I.T., confirmant la présence de messieurs Yvon Marcoux, ministre des Transports et Joël Gauthier, président directeur-général de l'Agence métropolitaine de transport, au 10e colloque annuel de leur association. |
| 04-863 | 07-09-04 | Lettre de MONSIEUR MICHEL COUTURIER, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE, nous transmettant le troisième versement de la subvention dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.  |
| 04-864 | 07-09-04 | Lettre de MADAME MADELYN MARCOUX, nous informant de sa démission à titre de secrétaire exécutive, à partir du 17 septembre 2004.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 04-865 | 10-09-04 | Courriel de LA TABLE CULTURELLE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous invitant au lancement de leur Répertoire culturelle, le 23 septembre 2004.   |
| 04-866 | 10-09-04 | Lettre de MONSIEUR MICHEL CHARBONNEAU, directeur général, C.L.D. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, nous invitant à une conférence de presse sur la signalisation permanente du Circuit du Paysan, le 27 septembre 2004.  |
| 04-867 | 13-09-04 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les résolutions numéros 2004-307 et 2004-308 relativement au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques et à la formation des pompiers de l'ÉNPQ.             |
| 04-868 | 13-09-04 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.18.17.04, 91.19.07.04 et 91.21.66.04, pour avis de conformité.  |
| 04-869 | 13-09-04 | Lettre de MONSIEUR RICHARD H. MONTPETIT, directeur des services corporatifs, C.R.M., nous transmettant un questionnaire sur la rémunération des emplois de cadres municipaux.  |
| 04-870 | 13-09-04 | Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-113-2004 relativement au renouvellement du contrat commun de collecte des matières résiduelles.      |
| 04-871 | 13-09-04 | Lettre de MADAME GERTRUDE THERRIEN, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les résolutions numéros 2004-09-189 et 2004-09-190 relativement au Schéma de couverture de risques et à la formation des pompiers de l'ÉNPQ. |
| 04-872 | 13-09-04 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 185-04 relativement au renouvellement du contrat commun de collecte des matières résiduelles.   |
| 04-873 | 13-09-04 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 186-04 relativement à une demande d'entretien de la branche numéro 7 du Ruisseau Cochon.  |

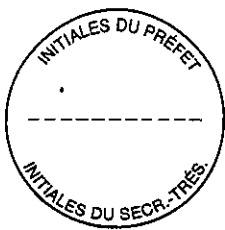


No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 04-874 | 13-09-04 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 04.297 relativement au renouvellement du contrat commun de collecte des matières résiduelles.                                 |
| 04-875 | 13-09-04 | Lettre de MADAME GERTRUDE THERRIEN, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2004-09-195 relativement au renouvellement du contrat commun de collecte des matières résiduelles.   |
| 04-876 | 13-09-04 | Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2004-09/165 appuyant la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine pour la construction d'une piste cyclable le long de la route 116.    |
| 04-877 | 14-09-04 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, relativement à une demande d'entretien de la Branche 14 du Ruisseau Nord.  |
| 04-878 | 14-09-04 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 2004-197-T relativement au soutien gouvernemental du mandat des C.L.D.   |
| 04-879 | 15-09-04 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant leur programme de conformité au Schéma de couverture de risques.  |
| 04-880 | 15-09-04 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 179-04 relativement à la fourniture de locaux et d'équipements pour la formation des pompiers de l'ÉNPNQ.  |
| 04-881 | 15-09-04 | Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière et directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant les résolutions numéros R-114-2004 et R-115-2004 relativement au Schéma de couverture de risque ainsi qu'à la formation des pompiers de l'ÉNPNQ. |
| 04-882 | 15-09-04 | Lettre de MADAME MONIQUE HÉBERT, directrice générale, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, accusant réception de notre lettre du 7 septembre 2004 relativement aux terrains excédentaires.  |
| 04-883 | 15-09-04 | Lettre de MADAME MONIQUE HÉBERT, directrice générale, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, nous invitant à assister à la réunion publique, le 21 septembre 2004, relativement à la fermeture du pavillon des Tilleuls de l'école Jolivent à Beloeil.  |





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

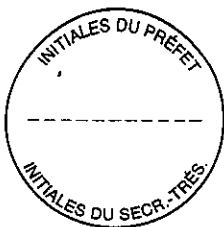
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 04-884 | 15-09-04 | Copie d'une lettre de MADAME LYNE SAVARIA, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, adressée à MONSIEUR BENJAMIN LECLAIR, directeur, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, l'informant de la nomination de monsieur Mario Léonard au poste de directeur des travaux publics par intérim. |
| 04-885 | 16-09-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les seconds projets des règlements d'urbanisme numéros U-120-95, U-130-33 et U-180-9, pour avis de conformité.   |
| 04-886 | 16-09-04 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant leur plan de gestion des matières résiduelles.  |
| 04-887 | 16-09-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur un Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, le 21 septembre 2004.   |
| 04-888 | 16-09-04 | Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, directrice générale et secrétaire-trésorière, nous transmettant la résolution numéro 2004-290 portant sur une demande d'exclusion auprès de la C.P.T.A.Q. pour le projet intitulé : "Projet d'implantation du carrefour des services intégrés des Patriotes à McMasterville".                                      |
| 04-889 | 16-09-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2004-09-383 relativement à la fourniture de locaux et d'équipements pour la formation des pompiers de l'ÉNPQ.   |
| 04-890 | 16-09-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance du 5 août 2004 de la M.R.C.   |
| 04-891 | 16-09-04 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant copie d'une lettre adressée à MADAME CAROLE JUTRAS, directrice de l'aménagement et du développement local, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR, relativement au projet de règlement numéro 14-27.                    |
| 04-892 | 16-09-04 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2004-09-382 apportant des modifications au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques.  |



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

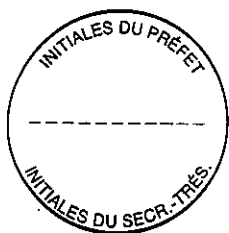
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 04-893 | 16-09-04 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre résolution numéro 04-08-145 relativement au retard de l'aide financière aux C.L.D. et nous transmettant la résolution numéro 04-09-5801 à ce sujet.  |
| 04-894 | 17-09-04 | Lettre de MADAME MARJOLAINE CÔTÉ, directrice commerciale, HOSTELLERIE RIVE GAUCHE, nous transmettant la facturation des services offerts lors de la Table des préfets du 10 septembre 2004.   |
| 04-895 | 17-09-04 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 843-7, 847-25, 845-106 et 845-107, pour avis de conformité.   |
| 04-896 | 17-09-04 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 04-09-222 appuyant notre M.R.C. relativement au retard de l'aide financière consentie aux C.L.D.   |
| 04-897 | 17-09-04 | Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2004-276 demandant d'apport des modifications au Schéma de couverture de risques.  |
| 04-898 | 17-09-04 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2004-09-370 approuvant les modifications apportées au Schéma de couverture de risques et modifiant le plan de mise en oeuvre.  |
| 04-899 | 17-09-04 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2004-09-373 mentionnant l'abandon de toute procédure relativement à l'adoption du règlement d'urbanisme numéro 1248-97-2004.   |
| 04-900 | 17-09-04 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2004-09-187 relativement à l'implantation d'une station de mesure de niveau d'eau sur le pont de la Route 137.   |
| 04-901 | 17-09-04 | Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2004-09-188 relativement au Schéma de couverture de risques ainsi que la résolution numéro 2004-09-189 concernant la fourniture de locaux et d'équipements pour la formation des pompiers de l'ÉNPQ. |
| 04-902 | 17-09-04 | Lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, LE GROUPE ÉVIMBEC, nous transmettant les sommaires des rôles d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2005 des municipalités de notre M.R.C.   |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

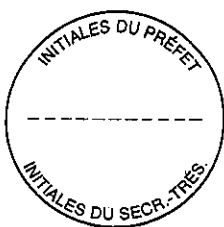
- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 04-903 | 20-09-04 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 702-04, pour avis d'opportunité.  |
| 04-904 | 20-09-04 | Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS COUDÉ, avocat, DUNTON RAINVILLE, nous conviant à leur cocktail annuel lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités, le 1 <sup>er</sup> octobre 2004.  |
| 04-905 | 20-09-04 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2004-09-211 relativement au renouvellement du contrat commun de collecte des matières résiduelles.          |
| 04-906 | 20-09-04 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC. nous transmettant la résolution numéro 237-09-10 appuyant l'A.D.G.M.R.C.Q. concernant le projet de loi 62 "Loi sur les compétences municipales". |
| 04-907 | 20-09-04 | Certificat de publication de MONSIEUR GABRIEL MICHAUD, secrétaire-trésorier, M.R.C. DES MASKOUTAINS, d'un avis public portant sur les dates des assemblées publiques relativement au contenu du projet de Schéma de couverture de risques.              |
| 04-908 | 20-09-04 | Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, relativement aux travaux d'entretien sur la branche des Vingt-Quatre-Sud du cours d'eau Bernard.  |
| 04-909 | 20-09-04 | Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, relativement aux travaux d'entretien sur la branche des Vingt du cours d'eau Bernard.   |
| 04-910 | 20-09-04 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2004-09-660 relativement à la fourniture de locaux et d'équipements pour la formation des pompiers de l'ÉNPQ.                                      |
| 04-911 | 20-09-04 | Certificat de publication de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, greffier, VILLE DE SAINTE-JULIE, d'un avis public portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, le 21 septembre 2004.          |
| 04-912 | 20-09-04 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2004-09-664 relativement à la modification du plan de mise en œuvre relatif à l'élaboration du Schéma de couverture de risques.                    |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- |        |          |  |
|--------|----------|--|
| 04-913 | 20-09-04 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur une rencontre du Bureau des délégués des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu, le 21 septembre 2004.                          |
| 04-914 | 21-09-04 | Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous convoquant à l'assemblée générale des membres de la F.Q.M. et à l'assemblée générale du Fonds de défense des intérêts des municipalités, le 30 septembre 2004, et nous transmettant les documents inhérents. |
| 04-915 | 21-09-04 | Certificat de publication de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, d'un avis public portant sur les dates des assemblées publiques relativement au contenu du projet de Schéma de couverture de risques.   |
| 04-916 | 21-09-04 | Lettre de MONSIEUR JOËL GAUTHIER, président-directeur général, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant un document, intitulé : "Budget d'exploitation 2005", pour consultation.  |
| 04-917 | 22-09-04 | Certificat de publication de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur les dates des assemblées publiques relativement au contenu du projet de Schéma de couverture de risques.   |
| 04-918 | 22-09-04 | Lettre de MADAME LYNE SAVARIA, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2004-278 relativement au renouvellement du contrat commun de collecte des matières résiduelles.   |
| 04-919 | 22-09-04 | Mémo de MADAME ÉMYLIE LAPLANTE, secrétaire administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur les dates des assemblées publiques relativement au contenu du projet de Schéma de couverture de risques.                             |
| 04-920 | 22-09-04 | Lettre de MONSIEUR GAËTAN LAFRANCE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, accusant réception de notre résolution numéro 04-09-190 portant sur les ententes relatives aux immeubles des commissions scolaires et nous informant de la décision de leur conseil à ce sujet.                    |
| 04-921 | 22-09-04 | Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur les dates des assemblées publiques relativement au contenu du projet de Schéma de couverture de risques.   |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 04-922 22-09-04 Télécopie de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur les dates des assemblées publiques relativement au contenu du projet de Schéma de couverture de risques.
- 04-923 22-09-04 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART ET POUPART, transmettant un avis juridique relativement au contrat de gestion des matières résiduelles.

### PUBLICATIONS SEPTEMBRE 2004

Bulletin de liaison	Vol. 1, no 7 Août 2004
Affaires Montérégiennes	Vol. 17, no 2 Août / septembre 2004
Intersection	No 26 Juillet 2004
L'Habitation au Québec	Vol. 8, no 2 Été 2004
Courant Culturel	Vol. 3, no 3 Septembre 2004
Quorum	Vol. 29, no 6 Septembre-octobre 2004
Contact plus	no 50 Été 2004
HazMat management	August / september 2004
Les chroniques du Protecteur du citoyen	Été 2004-09-15
Le Routier	Septembre 2004
L'industrie forestière	Vol. 2, no 1 Septembre 2004
Info-Foire	10 septembre 2004
L'Économie métropolitaine	Vol. 2, no 1 1 <sup>er</sup> trimestre 2004
Le Monde forestier	Vol. 18, no 7 Septembre 2004
La Route verte	Vol. 9, no 2 Septembre 2004
Gestion et technologie agricoles	Vol. 29, no 6 22 septembre 2004



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER**

04-10-195

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des comptes à payer numéro 04-09, du chèque 11711 au chèque 11783, pour un montant total de 115 901,07 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**POINT 7. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

04-10-196

**7.1 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : règlement d'emprunt numéro 702-04**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a transmis pour avis, au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 702-04, décrétant l'exécution de travaux visant à rendre un réservoir d'eau potable existant conforme aux exigences de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, le tout en vue de l'intégrer au réseau régional de la Régie;

**ATTENDU QUE** ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 702-04, décrétant l'exécution de travaux visant à rendre un réservoir d'eau potable existant conforme aux exigences de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, le tout en vue de l'intégrer au réseau régional de la Régie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

04-10-197

**7.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement d'emprunt numéro 04.04**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 04.04 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil décrète l'exécution de travaux relatifs à la construction d'un réseau d'égout sanitaire afin de desservir certaines parties du territoire de la municipalité qui sont déjà développées;



No de résolution  
ou annotation

04-10-197  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 04.04, décrétant l'exécution de travaux relatifs à la construction d'un réseau d'égout sanitaire afin de desservir certaines parties du territoire de la municipalité qui sont déjà développées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
27 SEPTEMBRE 2004 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL  
D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2004 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
23 SEPTEMBRE 2004 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2004 du Comité consultatif agricole.

POINT 10. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT D'URBANISME

10.1 Ville de Chambly : règlements de modification

- Règlement numéro 93-02-145A modifiant le règlement de zonage

04-10-198

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-145A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-145A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-145A assujettit au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble plusieurs zones dont une, la zone 12A-01, est incluse à l'intérieur de l'affectation agricole;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-145A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-09-090, ne recommande pas au Conseil de l'approuver puisqu'à son avis, il permet des interventions en affectation agricole qui ne sont pas conformes au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-145A, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-09-044, ne recommande pas au Conseil de l'approuver puisqu'à son avis, il permet des interventions en zone agricole permanente qui ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-10-198  
(suite)

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil de la M.R.C. n'approuve pas le règlement numéro 93-02-145A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, puisque les dispositions concernant les interventions permises dans la zone 12A-01 ne sont pas conformes aux objectifs du Schéma d'Aménagement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

– Règlement numéro 93-06-02 modifiant le plan d'aménagement d'ensemble

04-10-199

**ATTENDU QUE** la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-06-02 modifiant son règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 93-06-02, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 93-06-02 assujettit au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble plusieurs zones dont une, la zone 12A-01, est incluse à l'intérieur de l'affectation agricole;

**ATTENDU QUE**, suite à l'étude du règlement numéro 93-06-02, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-09-090, ne recommande pas au Conseil de l'approuver puisqu'à son avis, il permet des interventions en affectation agricole qui ne sont pas conformes au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE**, suite à l'étude du règlement numéro 93-06-02, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-09-044, ne recommande pas au Conseil de l'approuver puisqu'à son avis, il permet des interventions en zone agricole permanente qui ne sont pas conformes aux orientations gouvernementales

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil de la M.R.C. n'approuve pas le règlement numéro 93-06-02, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de la ville de Chambly, puisque les dispositions concernant les interventions permises dans la zone 12A-01 ne sont pas conformes aux objectifs du Schéma d'Aménagement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.2 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification

– Règlement numéro 91.20.20.04 modifiant le règlement de lotissement

04-10-200

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.20.20.04 modifiant son règlement de lotissement;





No de résolution  
ou annotation

04-10-200  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.20.20.04, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.20.04, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-09-092, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.20.04, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-09-046, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.20.20.04 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.20.20.04, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 91.21.61.04 modifiant le règlement de zonage

04-10-201

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.61.04 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.61.04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.61.04, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-09-093, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.61.04, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-09-047, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.61.04 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-10-201  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.61.04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 91.21.65.04 modifiant le règlement de zonage

04-10-202

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté le règlement numéro 91.21.65.04 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.65.04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.65.04, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 04-09-094, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.65.04, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 04-09-048, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.65.04 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.65.04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Jocelyne Lecavalier, mairesse de la ville de Carignan, informe les membres du Conseil qu'elle se retire des délibérations.

POINT 11. VILLE DE CARIGNAN : AVIS RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-25

04-10-203

ATTENDU QUE la ville de Carignan, par ses résolutions numéros 03-04-160, 03-04-161 et 03-04-162, a demandé à la M.R.C de modifier son Schéma d'Aménagement de façon à ce que de nouvelles limites de zone inondable soient reconnues dans le secteur de l'île aux foins;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a démontré que la limite de certaines zones inondables pouvait être modifiée, compte tenu de certains relevés d'arpentage et autres documents de justification;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. s'est dit satisfait de la démonstration faite par la ville de Carignan et, de ce fait, a amorcé des démarches de modification au Schéma d'Aménagement en ce sens;



No de résolution  
ou annotation

04-10-203  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir ainsi que le ministère de l'Environnement ont indiqué leurs exigences quant aux possibilités de modification de la délimitation de la zone inondable;

ATTENDU QU'une nouvelle carte, illustrant la nouvelle zone inondable, doit accompagner le règlement de modification au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la carte requise, pour être valable, doit être réalisée en ressource externe, compte tenu des compétences spécifiques requises pour sa réalisation;

ATTENDU QUE selon les procédures habituelles de la M.R.C., les frais encourus par le recours à une ou des ressources externes spécialisées doivent être assumés par la municipalité demanderesse, en l'occurrence, la ville de Carignan

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu complétera les démarches relatives à la modification du Schéma d'Aménagement, par l'adoption du règlement numéro 14-25, lorsque la ville de Carignan lui aura fourni la nouvelle carte illustrant la zone inondable modifiée du secteur de l'île aux foins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Jocelyne Lecavalier, mairesse de la ville de Carignan, réintègre les débats.

POINT 12. CONTRAT COMMUN RELATIF AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES

12.1 Conclusion de l'entente

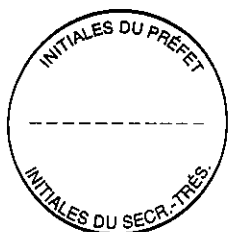
ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été mandatée par les municipalités de Carignan, de McMasterville, d'Otterburn Park, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin de procéder à l'élaboration d'un devis commun relatif à l'octroi d'un contrat de cueillette, de transport et d'élimination des ordures ménagères;

ATTENDU QUE les municipalités ainsi que le Conseil sont favorables à ce que la M.R.C. soit mandatée pour procéder à l'octroi du contrat commun de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est préférable de procéder à la conclusion d'une entente au sens des dispositions de l'article 14.3 du Code municipal

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette



No de résolution  
ou annotation

04-10-204  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à procéder à l'octroi du contrat commun de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères des municipalités de Carignan, de McMasterville, d'Otterburn Park, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloil.

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soient et sont mandatés pour signer l'entente à cet effet, telle que jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 12.2 Grille d'évaluation

04-10-205

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a été mandatée par les municipalités de Carignan, de McMasterville, d'Otterburn Park, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloil afin de procéder à l'élaboration d'un devis commun relatif à l'octroi d'un contrat de cueillette, de transport et d'élimination des ordures ménagères;

ATTENDU QUE le devis comporte une grille d'évaluation des soumissions;

ATTENDU QUE cette grille d'évaluation doit être adoptée par le Conseil;

ATTENDE QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la grille d'évaluation proposée et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE la grille d'évaluation des soumissions, relatives au contrat commun des municipalités de Carignan, de McMasterville, d'Otterburn Park, de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Denis-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Marc-sur-Richelieu et de Saint-Mathieu-de-Beloil, concernant la cueillette, le transport et l'élimination des ordures ménagères, telle que préparée par le Groupe BPR-Enviraqua pour le soin de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en date de septembre 2004, soit et est adoptée telle que jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

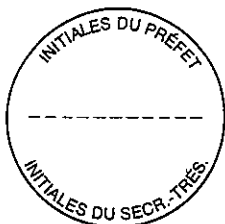
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 13. PROTECTION DES BOIS : RECOMMANDATIONS

04-10-206

ATTENDU QUE le Conseil, par sa résolution numéro 04-09-181, a mandaté ses comités pour compléter une réflexion en vue de permettre d'augmenter les superficies du territoire sous couverture arbustive en vue de tendre vers les objectifs de biodiversité;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement, par sa résolution numéro 04-09-096, recommande au Conseil de reconnaître la mise en place d'un comité ad hoc sur la conservation et la mise en valeur des bois, composé de quatre (4) membres du Comité consultatif régional d'aménagement et un (1) membre du Comité consultatif agricole;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-10-206  
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil préconise la participation du Centre de la Nature au comité ad hoc sur la conservation et la mise en valeur des bois

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à la mise en place du Comité ad hoc sur la conservation et la mise en valeur des bois, qui sera composé de quatre (4) membres du Comité consultatif régional d'aménagement, d'un (1) membre du Comité consultatif agricole et d'un (1) représentant du Centre de la Nature du Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR

04-10-207

ATTENDU QUE le mandat du vérificateur de la M.R.C. s'est terminé avec la vérification pour l'année 2003;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit retenir les services d'un vérificateur pour les prochaines années;

ATTENDU QUE monsieur Benoit Dubord, comptable agréé, a soumis une proposition de service pour les cinq (5) prochaines années;

ATTENDU QUE le Comité des finances a pris connaissance de la proposition de monsieur Dubord et recommande au Conseil de retenir ses services pour les cinq (5) prochaines années

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE les services professionnels de monsieur Benoit Dubord, comptable agréé, soient et sont retenus pour les fins de la vérification de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

QUE les honoraires proposés par monsieur Dubord et acceptés par le Conseil soient et sont établis à 2 150,00 \$, taxes exclues, pour l'année 2004, 2 200,00 \$, taxes exclues, pour l'année 2005, 2 250,00 \$, taxes exclues, pour l'année 2006, 2 300,00 \$, taxes exclues, pour l'année 2007 et 2 400,00 \$, taxes exclues, pour l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

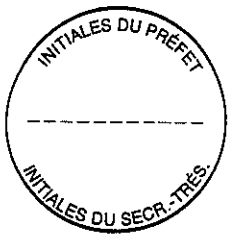
POINT 15. EMBAUCHE DE LA SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

04-10-208

ATTENDU QUE madame Madelyn Marcoux a donné sa démission à titre de secrétaire exécutive de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire exécutive doit être comblé;

ATTENDU QUE le personnel de la M.R.C. a procédé à un processus de sélection pour combler le poste de secrétaire exécutive;



No de résolution  
ou annotation

04-10-208  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le processus de sélection a permis de retenir la candidature de madame Annie-Claude Martel-Allard

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE madame Annie-Claude Martel-Allard soit et est engagée pour occuper le poste de secrétaire exécutive.

QUE le salaire de madame Martel-Allard soit et est établi en fonction des conditions établies à l'échelon 1 de la grille salariale prévue et adoptée à cet effet par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour le poste de secrétaire exécutive.

QUE madame Martel-Allard puisse avoir accès à la permanence après une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. BRANCHE 7 DU RUISSEAU COCHON : DEMANDE D'ENTRETIEN

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, par la résolution numéro 186-04, a déposé une demande pour l'entretien de la branche 7 du Ruisseau Cochon;

ATTENDU QU'il y a un réel besoin d'entretien dans la branche 7 du Ruisseau Cochon, tel qu'indiqué dans le rapport de la coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C.;

ATTENDU QUE la branche 7 du Ruisseau Cochon est située sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le bassin versant du Ruisseau Cochon s'étend dans la ville de Mont-Saint-Hilaire et que, conséquemment, le cours d'eau est sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU DE nommer la firme B.M.I. experts-conseils, à titre de consultant pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, afin d'amorcer les démarches relatives à l'entretien de la branche 7 du Ruisseau Cochon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DEMANDES D'APPUI

17.1 M.R.C. du Haut-Richelieu : gestion des cours d'eau

ATTENDU QUE la Direction de la gestion de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et Océans Canada procède désormais à l'analyse des projets de nettoyage de cours d'eau;

ATTENDU QUE le ministère des Pêches et Océans Canada interprète la Loi sur les pêches en exigeant l'obtention d'une autorisation pour les travaux de nettoyage de cours d'eau;

04-10-210



No de résolution  
ou annotation

04-10-210  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le ministère des Pêches et Océans Canada soutienne également que les travaux de nettoyage de cours d'eau sont assujettis à une évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;

ATTENDU QUE lorsque les pertes d'habitat sont inévitables, le ministère des Pêches et Océans Canada peut émettre une autorisation pour modifier l'habitat en vertu du paragraphe 35 (2) de la Loi sur les pêches;

ATTENDU QUE cette autorisation est conditionnelle à la mise en œuvre d'un programme de conservation visant à remplacer la capacité de production de l'habitat perdue;

ATTENDU QUE pour émettre ladite autorisation, le ministère des Pêches et Océans Canada désire obtenir les caractéristiques biologiques du cours d'eau soit, la nature des berges, du substrat, les espèces de poissons présentes, etc., afin d'évaluer la qualité de cet habitat en terme de capacité de production;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, le ministère des Pêches et Océans Canada doit consulter toutes les autorités fédérales qui pourraient intervenir dans le projet ou seraient susceptibles ou non d'exercer des attributions prévues ou non à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;

ATTENDU QUE le ministère des Pêches et Océans Canada se réserve le droit de transmettre ses préoccupations ou recommandations concernant la réalisation des travaux de nettoyage de cours d'eau;

ATTENDU QUE le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est à plus de 80 % agricole;

ATTENDU QUE le conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu a communiqué son inquiétude relativement à sa responsabilité d'assurer le bon écoulement de l'eau en tenant compte de l'ensemble des intervenants auxquels il doit préalablement référer soit, le ministère des Pêches et Océans Canada, le ministère de l'Environnement, etc., dans le cadre du nettoyage de cours d'eau;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a pris connaissance des préoccupations de la M.R.C. du Haut-Richelieu et les partage;

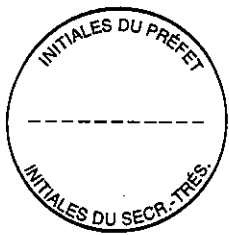
ATTENDU QUE des coûts sont à envisager pour la réalisation des travaux de nettoyage de cours d'eau

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. du Haut-Richelieu dans sa demande à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec d'intervenir relativement aux exigences du ministère des Pêches et Océans Canada dans le cadre du nettoyage de cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

17.2 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : décision de la C.S.S.T.

ATTENDU QUE les services de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste sont intervenus lors des événements tragiques survenus au camping du repos le 28 août dernier;

ATTENDU QUE pour être habilité à intervenir dans de telles situations, la C.S.S.T. est d'avis que les pompiers municipaux doivent avoir complété et réussi le cours de sauvetage en espace clos;

ATTENDU QUE l'inspecteur de la C.S.S.T. a interdit au service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste d'effectuer du travail dans un espace clos et ce, jusqu'à ce que son directeur et les pompiers désignés pour intervenir dans les espaces clos aient complété la formation requise;

ATTENDU QUE cette décision de la C.S.S.T. place la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, et éventuellement plusieurs autres municipalités du Québec, dans une situation précaire eu égard à ses obligations légales et morales vis-à-vis ses citoyens

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la municipalité de Saint-Jean-Baptiste dans ses démarches relatives à la contestation de la décision de la C.S.S.T. établie par le rapport numéro RAP0149595, tel que rédigé par madame Hélène Hamann.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 19. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier  
APPUYÉE PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 25.

Bernard Roy  
Secrétaire-trésorier

Gilles Plante  
Préfet

04-10-211

04-10-212